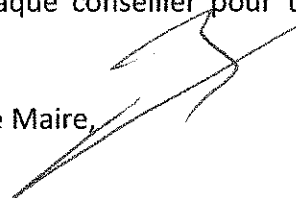


Convocation du 02 juillet 2015 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 09 juillet 2015 à 20 heures.

Le Maire,



SESSION DU 09 JUILLET 2015

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le jeudi 09 juillet 2015 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, GIORDANO Chantal, JACQUELIN Jacqueline, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul et RENIAUT Thomas.

Excusé : M SANTOSUOSSO Patrick.

M. MARGUERITAT Olivier est désigné comme secrétaire.

Approbation du compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 02 juin dernier sous réserve de la modification apportée concernant la licence dans les questions diverses.

Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED)

Le conseil municipal a pris connaissance d'un courrier du RASED sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'achat de test d'un montant de 1 448.60 € à répartir au prorata du nombre d'enfants des différentes communes du secteur. Plou est sollicité à hauteur de 51.30 € pour 50 enfants recensés à la rentrée 2014. La commune de Poisieux ne figure pas sur la liste des communes parce que les enfants sont rattachés à l'école de Plou. Le RASED n'est pas intervenu à Plou durant l'année scolaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 51.30 € au RASED.

Participation aux fournitures scolaires du Collège Voltaire

Le conseil municipal participe chaque année aux fournitures scolaires des enfants de Plou scolarisés au collège Voltaire. Cette participation avait été fixée à 27.55 € pour l'année scolaire 2014-2015. Le coût réel des fournitures scolaires s'élève à 33.50 € par enfant. Vingt-trois élèves sont inscrits au collège Voltaire à la rentrée de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une participation de 28 € par enfant pour l'année scolaire 2015-2016.

Fleurissement 2015

La commune de Plou organise depuis de nombreuses années un concours communal de fleurissement et attribue des récompenses aux lauréats (fleurs, bons d'achat et diplômes). La commission souhaiterait dynamiser le concours parce qu'au fil des années il est constaté que les maisons sont moins fleuries.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les récompenses qui seront allouées par le Comité du fleurissement après le passage du jury qui aura lieu le 18 juillet prochain, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De reconduire l'opération dans les mêmes conditions qu'en 2014 et d'allouer un budget pour les récompenses.
- De prendre les bons d'achat auprès de Nature et Passion à Saint Florent sur Cher.

Créations de postes

Trois agents ont animé cette année les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Christelle MATJASEC qui sera titularisée au 1^{er} septembre 2015, Yannick HERAULT qui a souhaité rester parmi les effectifs à la rentrée scolaire et Céline DAÏDER qui ne reprendra pas souhaitant se consacrer à une autre formation.

L'expérimentation de l'année 2014-2015 permet de modifier la répartition du nombre d'heures pour la préparation des activités et les réunions.

Le temps est réparti comme suit :

- 1 h par jour trois jours par semaine scolaire,
- 1h30 par trimestre : mise au point, gestion de situation particulière, de problèmes de discipline,
- 2h par période : bilan de la période en cours et préparation de la période suivante
- 5 minutes par jour de NAP : préparation de chaque séance,
- 5 minutes par jour une semaine sur deux : surveillance des enfants à 16h30
- 10 minutes par jour trois jours par semaine : à cumuler pour les réunions par période pour la préparation des « temps forts » de chaque période.

Pourquoi ne pas mutualiser les NAP afin de pouvoir proposer des contrats plus intéressants aux agents ?

La Caisse d'Allocations Familiales vient de verser pour 2015 un acompte de 2 026.75 € sur l'Allocation Spécifique Sans Hébergement Périscolaire.

Il est impératif de recruter un agent qualifié BAFA ou équivalent parce que Yannick HERAULT ne sera pas stagiaire BAFA n'ayant pas eu de disponibilité pour faire sa formation pendant l'été 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création des postes comme suit :

- Deux postes de contractuels de 3.75/35^{ème} du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Plan de financement pour l'extension du réseau d'éclairage public au bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été prévu au budget primitif 2015 l'extension du réseau de l'éclairage public à Plou sur la Route Départementale 114 direction Sainte Thorette. Le SDE du Cher vient d'envoyer le plan de financement qui doit être adopté par le conseil municipal.

Montant des travaux	1 956.80 € HT détaillé comme suit
Pièces administratives	179.00 €
Travaux d'éclairage public	575.00 €
Matériel	622.00 €
Travaux souterrains	367.40 €

Câblage	213.40 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	978.40 €
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	978.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le plan de financement présenté ci-dessus à l'unanimité.

La commission a pris connaissance des relevés de vitesse qui ne montrent pas d'excès excessifs. La commission réfléchira à ce qui pourra être envisagé.

Compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle la réunion qui s'est déroulée à la mairie avec les conseillers municipaux et les représentants du SIRDAB.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avant le 27 août 2016. Il faut savoir qu'une révision dure environ deux ans et coûte approximativement 30 000 €.

Si la compétence est transférée à l'Intercommunalité, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera élaboré. Cette procédure devra être engagée avant le 31 décembre 2015 et le PLU, approuvé en 2005, reste applicable jusqu'à l'approbation du PLUI.

La Communauté de Communes FerCher Pays Florentais a pris une délibération pour prendre la compétence PLUI. Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert ou non de cette compétence.

Le conseil municipal regrette de ne pas avoir le choix considérant les délais et le coût d'une révision d'un PLU. Cependant il tient à être associé à l'élaboration du PLUI et une représentativité équitable des communes dans la commission qui sera créée.

Si la compétence est transférée, le bureau d'étude désigné pour la révision se rendra dans chaque commune pour prendre connaissance des vœux de chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède au vote :

Pour le transfert de la compétence du PLUI	:	9
Contre le transfert de la compétence du PLUI	:	2
Abstention	:	3

Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) : adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme. Jusqu'au 30 juin 2015 les dossiers étaient enregistrés en mairie et transmis pour instruction aux services de l'Etat, la Direction Départementale des territoires. Cette opération se faisait au vu des documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune. Les décisions étaient ensuite proposées au Maire sous forme d'un arrêté que ce dernier signait, notifiait au pétitionnaire et transmettait au contrôle de légalité. Le pétitionnaire disposait d'un délai de recours de deux mois pour contester cette décision.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat se sont désengagés de l'instruction de tous les documents d'urbanisme pour les communs membres d'une Intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Plusieurs solutions sont offertes :

- Acheter un logiciel, former le personnel et instruire ses propres dossiers d'urbanisme,
- Mutualiser les moyens pour diminuer les coûts en transférant la compétence « instruction ».

Finalement la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais propose de prendre en charge le coût de l'instruction des dossiers qui serait faite par le SIRDAB. Ce coût est estimé à environ 23 000 € pour l'ensemble du territoire communautaire de FerCher. Une convention tripartite serait signée entre FerCher, le SIRDAB et la commune de Plou. Les dossiers seraient toujours enregistrés par la commune puis transmis ensuite au SIRDAB pour instruction qui proposera au vu du PLU une décision sous forme d'arrêté à signer par le Maire avant notification au pétitionnaire et transmission au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote du transfert ou non de l'instruction des autorisations d'urbanisme et la signature d'une convention tripartite :

Pour	:	11
Contre	:	01
Abstention	:	2

Organisation du 14 juillet

Le feu d'artifice a été acheté cette année à la Société BREZAC pour un coût moins élevé que l'an dernier. Un artificier participera au tir des fusées. Les conditions climatiques nécessitent une vigilance particulière par rapport aux incendies.

Céline MILLECAMPS animera durant l'après-midi un atelier de préparation de lampions qui avait connu un vif succès l'an dernier. Une structure gonflable sera mise à disposition des enfants. Le pot républicain sera servi à partir de 19 heures. La retraite aux flambeaux est prévue à 22h30 et le feu sera tiré à 23 heures.

Le rendez-vous est donné à 17 heures pour installer les tables, gonfler le château, les agents auront préalablement installé l'électricité.

Patrick SANTOSUOSSO et Thierry POIRIER viendront en aide à Clotilde VANDEWALLE et l'artificier pour la mise en place des fusées.

Convention de mise à disposition du GMC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDIS a refusé la remise du GMC au centre de secours de Chârost par manque de place. Par contre il est possible d'y stocker la motopompe.

Il s'avère que le GMC a été prêté déjà deux fois cette année, pour les portes ouvertes du centre de secours de Chârost et la foire exposition de Saint Florent. Le Comité des Fêtes de Chârost vient de le demander pour la fête agricole qui doit se dérouler à Saugy.

Il est proposé de réglementer le prêt par une convention qui fixera les modalités suivantes :
Conducteur identifié, attestation d'assurance, permis de conduire, prise en charge du carburant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Questions diverses

Défibrillateur

Un devis a été demandé par FerCher pour une commande groupée. Au dernier conseil communautaire, le Maire de Lunery s'est désisté. Une nouvelle proposition a

été faite à 2 191.67 € HT. Il sera installé près de l'ancienne sirène des sapeurs-pompiers. La livraison est prévue dans les 72 heures après la commande. Une information sera mise au gîte de groupe.

- Accident de travail

Monsieur BETOUX est toujours en accident de travail depuis le 29 janvier 2015. Le CIGAC a demandé une expertise médicale. Il a envoyé en juin à la mairie un courrier en recommandé dans lequel il signalait sa nouvelle adresse et demandait ses bulletins de salaire à cette adresse depuis janvier. Il lui a été répondu en recommandé qu'il n'était pas possible de refaire ces documents depuis janvier alors qu'il n'avait pas signalé le changement à son employeur.

- Affouages 2014

Les courriers pour les affouagistes qui n'ont pas respecté les clauses d'exploitation vont être distribués prochainement.

- Dossier Fontmoreau

Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur LEFEBVRE de la DDT début août pour la procédure à suivre.

- Pluies abondantes

De fortes pluies lors d'un orage en mai dernier ont inondé une fois de plus la cour chez la famille LUCET, rue du Petit Village. Il faudrait recreuser le trou naturel en amont dans la forêt afin d'éviter ces désagréments.

- Chemin Hiénard

Il faudrait prévoir d'élaguer les arbres en bordures du chemin.

- Agenda d'accessibilité programmée

Le SDE 18 a fait une visite des locaux accessibles au public pour un diagnostic afin d'établir un plan d'accessibilité. La commission se réunira à réception du rapport du SDE 18 pour élaborer un planning afin de compléter la déclaration CERFGA qui devra être finalisée avant le 27 septembre 2015. Ce planning devra être scrupuleusement respecté.

- Ramassage des objets encombrants

Aucune date n'a encore été communiquée.

- Benne à végétaux

La commission intergénérationnelle se réunira pour réfléchir à une solution pour mettre à disposition une benne à végétaux et ainsi limiter les dépôts sauvages dans les forêts.

- Arrêt bus

Il a été demandé s'il était possible de mettre un peu de grave à l'emplacement de l'arrêt de bus du collège près de la mairie.

- Signalétique
Le panneau de la rue du petit village sera déplacé prochainement dès réception des avis des exploitants de réseaux, la DICT ayant été faite récemment.
- Vidange des fosses toutes eaux
La commission bâti réfléchira à la mise en place de convention avec une entreprise afin de permettre aux administrés de bénéficier de tarifs préférentiels.
- Manifestations à proximité de l'école et de la mairie
Envisager de mettre des pots destinés à recueillir les mégots de cigarettes. A voir avec Patrick SANTOSUOSSO concernant la sécurité puisqu'il s'agit d'une route départementale.
- Désertification médicale
Il avait été demandé une réunion avec Monsieur SANTOSUOSSO, médecin à Trouy pour avoir des informations sur l'installation d'une maison médicale. FerCher a signé avec un cabinet de recrutement belge, il semblerait qu'un médecin roumain viendrait s'installer sur Saint Florent.
- SEM 18
Pourquoi la commune de Saint Florent sur Cher et la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais détiennent 4% des parts de la SEM 18 ? Monsieur le Maire se renseignera.
- Place de l'église
Un arbre sur la place de l'église présente visiblement un danger. Il faudrait envisager de l'abattre. Faire faire un devis auprès d'une entreprise.
- Elagage haie au Souchet
Monsieur RENIAUT signale qu'un arbre masque considérablement la visibilité au Souchet à hauteur de chez Monsieur PAVIOT. Une autorisation écrite lui sera demandée avant d'entreprendre toute démarche.
- Stade
Vérifier l'avant dernier poteau qui doit être consolidé.
- Incendies
Existe-t-il une réglementation pour obliger les propriétaires à défricher leur parcelle et limiter la propagation en cas d'incendie ? Madame CALDI se renseignera.
- Canicule
Il est demandé d'acheter des ventilateurs ou des brumisateurs pour l'école et la cantine en cas de forte chaleur.
- Transport scolaire
Suite à une réunion des élus au Conseil Général sur le transport scolaire, une formation des agents accompagnateurs sera très certainement programmée pendant les vacances de la Toussaint.

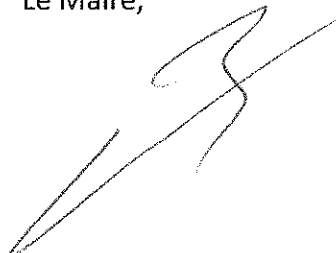
- Eté sportif
Une trentaine d'enfants est inscrite pour le site de Plou. Les élus viendront surveiller le déroulement des activités.
- Abonnement téléphonique
La mairie reçoit régulièrement des appels pour des propositions d'abonnement téléphonique. Demander dorénavant un rendez-vous à la mairie ou ne pas donner suite.
- Logement communal de Brouillamnon
Suite au départ de la locataire, l'état des lieux est fixé au 27 juillet 2015.
La mise en location a été mise sur le bon coin.
- Exposition 1914-1918
La commission Information se réunira pour se partager les tâches.
- Elections régionales
Elles auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.
- Communication avec la population
Le choix du conseil municipal se porte sur des permanences des élus. La première est fixée au samedi 12 septembre 2015 de 10 h à 12 h.
- Commission forêt
Une réunion est fixée au 7 août à 18 heures pour finaliser le règlement qui sera soumis au prochain conseil municipal de septembre. Prévoir le broyage des parcelles 13 et 36 par les agents.
- Dérogation scolaire
Une demande de dérogation a été adressée par mail par une famille qui arrivera dans la commune en septembre. Ces nouveaux arrivants ont une fillette avec des problèmes de santé nécessitant la présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire mais elle ne sera scolarisée qu'en septembre 2017. La maman, enseignante dans la commune de Reully, souhaiterait la scolariser dans l'école où elle enseigne et cela permettrait également de garder la même assistante maternelle. La commission en débattera lors d'une prochaine réunion.
- Conseil municipal
La prochaine séance est fixée au mardi 15 septembre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2015 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal and diagonal strokes that create a recognizable but stylized name.